

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
Tenue le 20 juillet 2022 à 18 h 30 par visioconférence
à laquelle sont présents :**

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Simon Brennan, Mark Blair, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras,

Est absent : Monsieur le conseiller Marc-André Laberge.

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, est également présent, par visioconférence.

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le greffier-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras déclare la séance ouverte. Il est 18 h 31.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

145-07-2022

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Demande de PIIA pour le 2730, rue de l'Eden (nouvelle construction)
3. Demande de PIIA pour le 3888, route 201 (agrandissement)
4. Résolution d'appui au projet d'hébergement du 1223, route 202, lot 5 621 109
5. Acceptation de l'offre de services de Traçage Rive-Sud pour le lignage des rues, espaces de stationnement public, traverse piétonnière et terrains sportifs
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

2. Demande de PIIA pour le 2730, rue de l'Eden (nouvelle construction)

ATTENDU QUE le citoyen a déposé une demande de permis pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale dans le nouveau secteur de l'Eden;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'implantation et d'Intégration architecturale (règlement #365);

ATTENDU QUE cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement #365 de PIIA et du règlement #272 de zonage de la Municipalité de Franklin, selon l'analyse;

ATTENDU la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

146-07-2022

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER la construction de la nouvelle habitation unifamiliale dans le secteur de l'Eden, tel que soumis.

ADOPTÉE

3. Demande de PIIA pour le 3888, route 201 (agrandissement)

ATTENDU QUE le citoyen a déposé une demande de permis pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale;

ATTENDU QUE les travaux concernent seulement la construction de deux chambres à coucher;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'implantation et d'Intégration architecturale (règlement #365);

ATTENDU QUE cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement du PIIA #365 du règlement de zonage #272 de la Municipalité de Franklin;

ATTENDU la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

147-07-2022

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre



ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :
D'ADOPTER les travaux d'agrandissement tel que soumis.

ADOPTÉE

4. Résolution d'appui au projet d'hébergement du 1223, route 202, lot 5 621 109

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour la construction de 3 petits chalets au Spa Franklin situé au 1223, route 202;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte toutes les dispositions de l'article 9.14 du règlement de zonage #272 pour un projet intégré commercial;

CONSIDÉRANT QUE les chalets font partie du groupe d'usage « hébergement moyen » qui comprend les maisons de pension, les maisons de santé et les auberges, ce groupe limite la capacité d'hébergement à 12 chambres;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale interprète que le projet entre dans la définition « hébergement moyen » par le fait que des massages se feront dans les chalets, donc ce seront des maisons de santé et que chaque chalet comporte une seule chambre;

CONSIDÉRANT QUE le projet apportera une plus-value au Spa Franklin ainsi qu'à la Municipalité;

148-07-2022

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la Municipalité appuie la demande de projet de construction de 3 petits chalets au Spa Franklin, situé au 1223, route 202;

QUE la demande de permis n'a pas besoin de l'obtention d'un PPCMOI, le conseil municipal abrogeant alors la résolution 138-07-2022.

À noter que le conseiller Nathaniel St-Pierre s'est retiré pour ce point et s'est abstenu de voter sur cette résolution.

ADOPTÉE

5. Acceptation de l'offre de services de Traçage Rive-Sud pour le lignage des rues, espaces de stationnement public, traverse piétonnière et terrains sportifs

ATTENDU les besoins de la Municipalité afin d'effectuer le lignage des rues, des espaces de stationnement public dont les espaces pour vétérans et personnes ayant un handicap, de la traverse piétonnière au coin de la rue de l'Église et de la rue du Parc et des terrains de pickleball et de basketball;

ATTENDU QUE nous avons reçu trois soumissions pour ces travaux, provenant de Marquage traçage Québec, Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. Inc. et Traçage Rive-Sud;

ATTENDU QUE les travaux débiteront lors de l'acceptation de la soumission par le conseil municipal;

149-07-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de services telle que soumise, de la part de Traçage Rive-Sud, au coût de 24 707,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

6. Période de questions

150-07-2022

Aucune question n'est posée.

6. Levée de la séance

151-07-2022

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est 18 h 42.

ADOPTÉE



Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 20 juillet 2022, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Yves Métras,
Maire

Monsieur Simon St-Michel,
Directeur général et greffier-trésorier